



Projet de décision concernant le crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat pour la 1^{ère} étape de valorisation des rejets thermiques de l'Usine de Traitement des Ordures ménagères du Valais Central (UTO) sur la commune de Sion

Rapport de la commission

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE) s'est réunie le vendredi 17 janvier 2020, de 9h00 à 10h00 à la salle de conférence 4 du Grand Conseil à Sion.

Commission ATE

Membres	Remplacé par	17.01.2020
JUON Urs, CVPO, Président		X
DELALOYE Mathias, UDC, Vice-président		X
REVAZ Emmanuel, Les Verts, rapporteur	BARRAS Lucien	X
BAYARD Marcel, PDCC		X
CONSTANTIN Sarah, AdG/LA		X
DELASOIE Stève, PLR		X
EGGEL Dominic, CVPO	PFAMMATTER Aron	X
FONTANAZ Blaise, PDCC		X
FRACHEBOUD Christian, PLR, rapporteur ad hoc		X
GRUBER Rolet, CSPO		X
LIPS Aïda (suppl.), UDC	GARCIA Ilan	X
PERRIN Ismaël, PDCB		X
SCHALLER Flavien		X

Service parlementaire: MOULIN Benoîte, Collaboratrice scientifique

Département des finances et de l'énergie

SCHMIDT Roberto, Chef du DFE,

FOURNIER Joël, Chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)

GASPOZ Jean-Noël, Juriste SEFH.

2. Présentation du projet

En complément du message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décision, les éléments suivants sont relevés :

On constate que le système énergétique valaisan est aujourd'hui trop peu durable. La consommation actuelle d'énergie finale pour la production de chaleur des ménages, sans la grande industrie, représente 3500 GWh par an. Près de 75% de cette consommation provient d'énergies non renouvelables. La forte dépendance vis-à-vis des ressources énergétiques fossiles non renouvelables à l'origine d'émission de CO₂ et du réchauffement climatique nécessite des actions ciblées. Le Valais est une terre d'énergie avec une grande quantité d'énergie renouvelable. Selon [la stratégie énergétique cantonale](#), le Valais pourrait couvrir entièrement ses besoins en énergie, grâce aux énergies renouvelables, d'ici 2060.

Le projet de revalorisation des rejets thermiques de l'UTO au travers d'un chauffage à distance s'inscrit parfaitement dans cette vision et bénéficie du soutien du Conseil d'Etat. L'usine valorise déjà une partie de l'énergie issue des déchets incinérés en produisant de l'électricité au moyen d'une turbine à vapeur. Elle dispose encore de 100 GWh/an de chaleur à valoriser via un chauffage à distance. Dans une première étape, le projet prévoit la fourniture de 42 GWh/an de chaleur. Ce projet, lancé en 2015 par la ville de Sion en partenariat avec l'UTO et Sogaval, favorisera la sécurité de l'approvisionnement et réduira la dépendance énergétique du canton du Valais. Actuellement, le plus grand réseau de chauffage à distance du canton est celui de la [Satom](#) qui valorise ses rejets en distribuant près 75 GWh/an de chaleur sur les communes de Monthey et Collombey-Muraz.

Les porteurs du projet prévoient une deuxième étape, lorsque le chauffage à distance aura été suffisamment étendu, avec la mise en place d'une centrale à bois conçue pour absorber 20'000 tonnes de bois par an.

A terme, l'extension maximale envisagée par les deux étapes fournirait potentiellement près de 140 Gwh/an. Ce projet permettrait de substituer l'équivalent de près de 12 millions de litres de mazout par an et une réduction des émissions annuelles de CO₂ de plus de 20'000 tonnes. Le Conseil d'Etat relève l'importance du projet sous un angle économique également, avec des investissements se montant à près de 28 millions de francs.

3. Débat d'entrée en matière

Lors du débat d'entrée en matière, un membre de la commission relève l'importance de projet pour l'approvisionnement en énergie de l'Hôpital du Valais, du Campus Pôle santé et du futur collège.

Un député regrette de ne pas disposer de la vue d'ensemble du projet, puisque le déploiement des conduites du CAD, dont les investissements seront réalisés par Sogaval SA, fera l'objet d'une demande d'aide financière complémentaire. Le Conseil d'Etat explique que deux investisseurs sont impliqués dans ce projet: l'UTO investit dans la production et Sogaval investit dans le réseau. C'est pourquoi il y a deux décisions différentes : une première décision de production, dont le montant de l'aide financière demandée est supérieur à 4 millions de francs et pour laquelle le Grand Conseil est compétent et une deuxième décision pour la mise en place du réseau, qui se monte à 2.5 millions de francs et qui est du ressort du Conseil d'Etat.

Un membre de la commission demande s'il y a assez de bois en Valais pour parvenir aux résultats escomptés avec la deuxième phase du projet prévoyant la mise en place d'une centrale à bois. Il a

souvent été reproché au Conseil d'Etat de ne pas suffisamment valoriser le bois en Valais. Le Conseil d'Etat indique que le potentiel de bois à valoriser est très important et se monte à près de 30'000 m³, sans toucher aux forêts de protection. De plus, cette deuxième étape ne va que concerner les bois usagés et contaminés. Les autres usines en Valais fonctionnent avec du bois propre.

Un député prétend que, suite au tri des déchets liés à l'introduction de la taxe au sac, la valeur calorifique des poubelles serait de plus en plus basse et qu'il deviendrait difficile de faire les faire brûler sans un apport externe. Il lui est répondu qu'il s'agit là d'une fausse rumeur. Le SEFH explique que l'usine procède à une homogénéisation des déchets pour avoir un poids calorifique régulier.

Un député demande si ce projet subventionné ne va pas faire concurrence à des entreprises privées qui fournissent un autre type de carburant. Il est évident que les entreprises qui livrent du mazout ou du gaz devront s'adapter et se diversifier. Il s'agit d'une évolution globale du domaine énergétique. Il est intéressant de signaler que Sogaval est, à la base, un vendeur de gaz et a changé ses statuts pour devenir un fournisseur de chaleur. En étendant le réseau de chauffage à distance, effectivement, la vente de gaz diminuera.

Un député demande quels sont les avantages pour le consommateur à être relié au CAD plutôt qu'au chauffage à gaz ou au mazout. Avec le CAD, il n'y a plus de frais pour l'entretien d'un brûleur, ni pour le nettoyage et la révision de citerne, ni pour le ramonage. Il n'y a plus d'émissions nocives. Le Service estime que les consommateurs seront prêts à payer un petit supplément de l'ordre de 5 à 10% pour bénéficier de ces services. Le tarif fixé devra permettre d'amortir le réseau dans un délai raisonnable tout en satisfaisant la demande des consommateurs. L'aide financière à fonds perdu prévue pour cet investissement permettrait de diminuer le seuil de rentabilité de 35 ans à environ 25 ans. Le Service rappelle qu'en plus de la subvention à la production et à la distribution, il existe une subvention au raccordement. Ainsi, les propriétaires qui souhaitent se raccorder au CAD bénéficieront aussi d'une aide financière. Le détail du programme de promotion énergétique se trouve sur le [site internet du SEFH](#).

Un député demande si la chaleur résiduelle pourra être utilisée en été également. Le SEFH répond que l'été, les besoins de chaleur principaux concernent essentiellement l'eau chaude sanitaire. Durant cette saison, une valorisation complète de la chaleur issue de la combustion des déchets ne peut donc pas être réalisée dans le seul domaine des bâtiments. D'éventuels besoins en chaleur estivaux d'industries permettraient de mieux valoriser la chaleur provenant des déchets. Dans ce contexte, un transfert de déchets entre les trois usines de traitement des ordures sises sur le territoire cantonal (SATOM, UTO et Gamsen) pourrait être envisagé. Les usines de Monthey et de Gamsen développent déjà des synergies avec les sites industriels présents sur leur territoire. En ce qui concerne le chauffage à distance de l'UTO en cours de développement, il faut attendre l'évolution de ses raccordements pour entreprendre des démarches dans le sens des transferts susmentionnés. Le SEFH a prévu de renforcer ses réflexions dans cette optique.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

4. Lecture de détail

Titre et considérants

Modification rédactionnelle dans la version allemande pour correspondre à la version française.

Art. 1

Modification rédactionnelle dans le texte allemand.

L'article 1 est acceptée à l'unanimité.

5. Vote final

A l'**unanimité**, la Commission de l'agriculture, du tourisme et l'environnement **accepte** le projet de décision concernant le crédit d'engagement pour une aide financière de l'Etat pour la 1ère étape de valorisation des rejets thermiques de l'Usine de Traitement des Ordures ménagères du Valais Central (UTO) sur la commune de Sion.

Le président

Urs Juon

Le rapporteur ad hoc

Christian Fracheboud